



Le 7 janvier 2004

Madame Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue St-Amable, Bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Madame,

Pour faire suite à votre lettre du 12 décembre 2003 dans laquelle vous nous adressez des questions additionnelles sur le projet de cogénération de Bécancour, vous trouverez en annexe les réponses à ces questions.

Je vous prie de recevoir, Madame, mes salutations distinguées.

Le secrétaire général,

Robert Noël de Tilly

c.c. M. Robert Joly, direction des évaluations environnementales, MENV

Édifice Marie-Guyart, Boite 30
Aile René-Lévesque, Rez-de-chaussée
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3013, poste 4940
Télécopieur : (418) 646-4920
Internet: <http://www.menv.quebec.ca>
Courriel: amy.morissette@menv.quebec.ca

**PROJET DE COGÉNÉRATION DE TRANS CANADA ÉNERGIE À BÉCANCOUR
RÉPONSES AUX QUESTIONS DU BAPE**

A- La réduction des émissions de gaz à effet de serre entre 2000 et 2001

Selon l'inventaire du ministère de l'Environnement, les émissions de gaz à effet de serre au Québec étaient de 88,34 Mt éq. CO₂ en 2000 de 85,68 Mt éq. CO₂ en 2001 (document déposé DB15). La réduction de 2,66 Mt serait principalement attribuable au milieu industriel (2,12 Mt) ainsi qu'aux milieux résidentiel, commercial et institutionnel (0,69 Mt).

QUESTION :

Concrètement, dans chacun des principaux secteurs économiques responsables de la réduction, quels sont les changements qui auraient occasionné de telles baisses d'émission de gaz à effet de serre ?

RÉPONSE :

À la suite de la révision récente des facteurs d'émission de GES pour les alumineries, les émissions du secteur industriel ont été modifiées pour les années 1999 et suivantes. Compte tenu de cette révision, le total des émissions de GES du Québec pour l'année 2000 est de 87,16 Mt au lieu de 88,34 Mt et celui de 2001 est de 85,68 Mt. La baisse des émissions totales au Québec de 2000 à 2001 est de 1,48 Mt ou -1,7%.

En 2001, les réductions d'émissions de GES observées proviennent principalement du secteur industriel et du sous-secteur résidentiel.

Les émissions du secteur industriel pour l'année 2000 s'établissent maintenant à 27,48 millions de tonnes (Mt) de GES et celles de 2001 à 26,55 Mt. La baisse de 2000 à 2001 du secteur industriel se chiffre donc à 0,93 Mt ou -3,4%. Pour ce secteur, ces baisses proviennent principalement des sous-secteurs des alumineries, des papetières et scieries et des industries des métaux ferreux.

Pour le sous-secteur du chauffage résidentiel, la baisse est de 0,76 Mt entre 2000 et 2001. Elle serait principalement attribuable à l'hiver doux qui a prévalu en 2001. La baisse du secteur résidentiel, commercial et institutionnel pour ces mêmes années est de 0,70 Mt ou -5,9 %.

L'année de référence du Protocole de Kyoto étant 1990, les comparaisons des émissions de 2001 par rapport à 1990 sont :

- Total des émissions de GES du Québec : baisse de 0,56 Mt ou 0,7 %.
- Émissions de GES du secteur industriel : baisse de 3,42 Mt ou -11,4 %.
- Émissions de GES du secteur résidentiel, commercial et institutionnel : hausse de 0,19 Mt ou +1,7 %.

B- Le recours à la filière thermique et les efforts québécois de réduction d'émission de GES

Selon TransCanada Energy Ltd., la centrale de cogénération proposée à Bécancour ajouterait 1,54 Mt éq. CO₂ aux émissions québécoises annuelles de gaz à effet de serre. Si elle était construite, la centrale au gaz à cycle combiné que Hydro-Québec propose à Beauharnois rejeterait de 2,17 à 2,45 Mt éq. CO₂ par année. Par ailleurs, le gouvernement québécois prévoit instaurer une quote-part de 800 MW pour la cogénération et, de façon générale, cherche à augmenter la part du gaz naturel dans le bilan énergétique du Québec (M. Réal Carbonneau, séance du 19 novembre en après-midi, p. 34 à 38).

QUESTION :

1. Selon le Bureau sur les changements climatiques, le recours accru à des centrales thermiques est-il compatible avec le Plan d'action québécois sur les changements climatiques qui prévoyait favoriser les énergies renouvelables et restreindre l'usage des centrales thermiques à la satisfaction des besoins de pointe des Québécois (document déposé DB12, p. 37 et 38) ?

RÉPONSE :

Le Plan d'action 2000-2002 sur les changements climatiques a été élaboré en 1999. Depuis cette année-là, une demande accrue d'électricité a été constatée au Québec et Hydro-Québec a planifié de nouvelles unités de production qui doivent être mises en exploitation en 2006-2007 pour répondre à cette demande.

QUESTIONS :

1. Quel serait l'effet des quelques Mt d'éq. CO2 supplémentaires qui seraient émis annuellement par de nouvelles centrales thermiques et particulièrement par la centrale de cogénération de Bécancour sur les efforts québécois de réduction de rejet de gaz à effet de serre ?
2. Comment l'effort supplémentaire requis serait-il réparti entre les différents secteurs d'activités productrices de gaz à effet de serre ?

RÉPONSE :

La répartition des efforts de réduction qu'exigera le Canada aux provinces n'est pas encore connue.

Le Québec demande un partage équitable, entre les provinces, de l'objectif de réduction de 6% des émissions de GES négocié par le gouvernement du Canada à Kyoto. Il estime, également qu'il est nécessaire de prendre en compte des réductions déjà effectuées dans les années 1990 par les provinces, dont le Québec.

Par ailleurs, le Québec entend négocier une entente avec le gouvernement fédéral quant à la mise en œuvre de certains volets du Plan du Canada sur les changements climatiques au Québec.